

## **Conditions Générales**

Belinda Murphy organise et encadre des randonnées pédestres et des sorties en raquettes. Celles-ci sont ci-après désignées collectivement comme les « tours ».

### **Inscription / Conclusion du contrat**

L'inscription peut être effectuée par e-mail ou au moyen d'un formulaire de réservation. Après l'inscription, le participant (ci-après désigné le « participant ») recevra une confirmation écrite de Belinda Murphy (ci-après désignée l'« organisatrice »). Dès ce moment, l'inscription devient contraignante. Les présentes Conditions Générales font donc partie intégrante du contrat conclu entre le participant et l'organisatrice.

### **Conditions de participation**

Une bonne santé ainsi qu'un équipement approprié sont nécessaires pour tous les tours. En s'inscrivant, le participant confirme qu'il remplit les exigences physiques et techniques requises pour le tour. Si le participant ne remplit pas ces exigences, l'organisatrice peut décider de l'exclure avant le départ ou pendant le tour. En cas d'exclusion pour les raisons mentionnées ci-dessus, aucun remboursement ne sera accordé.

### **Groupes**

La participation à un groupe nécessite tolérance, capacité d'adaptation et compréhension des différents niveaux des participants dans le cadre des exigences du tour. L'organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne pouvant pas s'intégrer au groupe, sans droit à un remboursement.

### **Prestations**

Les prestations incluses dans le prix varient selon l'offre. Les détails figurent dans la description du tour.

### **Modifications du programme**

En règle générale, les tours ont lieu par tous les temps. Les conditions météorologiques ou l'état des participants peuvent entraîner des modifications de dernière minute du programme, de la région ou de l'itinéraire. Le participant accepte ces modifications décidées par l'organisatrice. Tous les frais supplémentaires de transport et d'hébergement sont à la charge du participant.

### **Conditions de paiement**

Après réception de la confirmation d'inscription, le paiement est dû conformément aux indications figurant sur la facture.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, l'organisatrice peut résilier le contrat et facturer des frais d'annulation conformément à la section « Annulation par le participant ».

### **Annulation par le participant**

Si le participant annule sa réservation avant le début du tour, les frais suivants s'appliquent en plus des frais de dossier de CHF 50 :

- 30 à 21 jours avant le départ : 30 % du montant de la facture
- 20 à 11 jours avant le départ : 50 % du montant de la facture
- 10 à 0 jours avant le départ : 100 % du montant de la facture

Si un participant ne se présente pas ou interrompt prématurément sa participation, aucun remboursement ne sera accordé.

### **Annulation par l'organisatrice**

Dans des situations exceptionnelles (par exemple danger élevé d'avalanche, mauvaises conditions météorologiques, maladie, etc.), l'organisatrice peut annuler un tour à très court terme. Les montants déjà versés seront remboursés intégralement. Toute autre prétention est exclue.

En cas d'interruption prématurée pour cause de force majeure, aucun remboursement ne pourra être exigé.

### **Assurance**

Les assurances accident, maladie, responsabilité civile et vol sont à la charge du participant. Une adhésion à la REGA ainsi qu'une assurance annulation voyage sont recommandées.

### **Responsabilité**

L'organisatrice qualifiée prend toutes les mesures raisonnables afin d'assurer aux participants le plus haut niveau de sécurité possible. Toutefois, la participation à des activités de plein air et de montagne comporte des risques inhérents qui ne peuvent pas être totalement exclus.

Ces risques comprennent notamment :

- les chutes ou blessures causées par un terrain irrégulier, escarpé, rocheux, glissant, enneigé ou instable ;
- les changements de conditions météorologiques, notamment les tempêtes, le vent, la chaleur, le froid, la neige, la foudre et la visibilité réduite ;
- l'effort physique, la fatigue, la déshydratation, les maladies liées à l'altitude ou l'aggravation de problèmes médicaux préexistants ;
- les dangers naturels tels que les chutes de pierres, les avalanches, les traversées de rivière, les chutes de débris, la faune, les insectes, le bétail ou certaines plantes ;
- les risques liés aux zones isolées, y compris les retards de secours, les difficultés d'évacuation et les communications limitées ;
- la défaillance d'équipement, un équipement ou des vêtements inadaptés, les incidents liés au transport ainsi que les circonstances imprévues échappant au contrôle de l'organisatrice.

En s'inscrivant, le participant reconnaît et accepte expressément ces risques.

L'organisatrice décline toute responsabilité en cas de négligence légère, de faute du participant, de faute d'un tiers ou de force majeure. L'organisatrice n'est pas responsable du vol, de la perte ou des dommages concernant l'équipement personnel ou loué du participant.

### **Protection des données**

L'organisatrice utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions et l'envoi de sa propre newsletter. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

### **Droit applicable et for juridique**

La relation contractuelle entre le participant et l'organisatrice est soumise au droit suisse. Le for juridique est situé à Saint-Triphon, VD.